

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

Extrait de procès-verbal
de la séance ordinaire du Conseil communal
du **25 juin 2013**

Présidence de M. Michel Fontana

Conseillers présents : 42

LE CONSEIL COMMUNAL INFORME :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport de la, respectivement des commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide :

1. **D'accepter** le préavis No 05/2013 – Rapport de gestion

A L'UNANIMITE

2. **D'accepter** le préavis No 06/2013 – Comptes 2012

A L'UNANIMITE

3. **D'accepter** le préavis No 08/2013 – Demande d'un crédit de CHF 4'800'000.00 pour la réalisation du quartier « Abbesses – Montaux » : mise en séparatif, aménagements routiers et réhabilitation des collecteurs

A L'UNANIMITE

4. **D'accepter** le préavis No 09/2013 – Maison de commune : Demande de crédit de CHF 130'000.00 TTC pour la réalisation des travaux de réorganisation et de réaménagements des locaux de l'administration communale et du changement de l'installation de chauffage en tenant compte de l'amendement accordant un crédit supplémentaire de CHF 10'000.00 pour inclure dans les travaux le remplacement de l'éclairage du rez-de-chaussée

OUI : 41

ABSTENTION : 1

6. **D'élire** le président du Conseil communal : Monsieur Jean-Pierre Pinazza

A L'UNANIMITE

7. **D'élire** le vice-Président du Conseil communal : Monsieur Michel Fontana

A L'UNANIMITE



5. **D'élire** les scrutateurs du Conseil communal : Messieurs Gérald Nicaty et Marc Schmid

A L'UNANIMITE

6. **D'élire** les scrutateurs-suppléants du Conseil communal : Madame Elisabeth Morerod, Monsieur Jean-François Croisier

A L'UNANIMITE

7. **D'élire** la commission des finances : Mesdames Anne-France Bischoff, Sonia Mathey. Messieurs Michel Bardelloni, Charles Bergien, Steve Gasser, Felice Petruziello, Pierre-Jean Riedo

A L'UNANIMITE

Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum, à l'exclusion des préavis 05/2013 et 06/2013, dans les 20 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Lonay, le 26 juin 2013/ag

Le Président – Michel Fontana

La secrétaire – Anne Guillin

